

DECISION DU PRESIDENT

N°2026/07-0169 Décision de virement de crédits entre chapitres M57 n°1 - Budget Principal

Le Président de Mont de Marsan Agglomération,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2026/04-0101 en date du 29 avril 2026 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président, au titre de l'article L.5211-9 du code précité,

Vu la délibération n°2026/04-0080 du Conseil Communautaire en date du 29 avril 2026 adoptant le budget primitif 2026 de Mont de Marsan Agglomération, ainsi que son annexe : « BP 2026 AGGLO » dans son I : « Informations générales – Modalités de vote du budget »,

Vu la délibération n°2023/11-0210 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 et autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédit entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections d'investissement et de fonctionnement déterminées à l'occasion du budget,

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits entre chapitres de la manière suivante :

- En section d'investissement, d'ajouter 60 000 € de crédits au chapitre opération 1004 « VOIRIE GRANDS TRAVAUX » pour la réalisation d'une étude mobilité sur le cœur de ville pour fluidifier et sécuriser notamment les mobilités douces place Jean-Jaurès (Sablar) et pour étudier la possibilité de piétonniser partiellement ou complètement le centre-ville. Cette étude n'était pas prévue au BP. Cette somme sera débitée sur le chapitre 23 « travaux en cours » du gestionnaire Voirie dans la mesure où les travaux du pont de Saint-Avit ne démarreront pas sur l'exercice 2026.

DECIDE :

Article 1 - AUTORISER les transferts de crédits suivants :



Dépenses d'investissement			
Compte	Libellé	Voté sur BP 2026	Modification
2317	VOIRIE GRAND TRAVAUX	100 000,00 €	+60 000,00 €
Total opération 1004	VOIRIE GRAND TRAVAUX	140 000,00 €	+60 000,00 €
2317	VOIRE TRAVAUX EN COURS (PONT SAINT AVIT)	1 230 000,00 €	-60 000,00 €
Total chapitre 23	VOIRE TRAVAUX EN COURS (PONT SAINT AVIT)	1 230 000,00 €	-60 000,00 €
Total Investissement			0.00 €

Fait à Mont de Marsan.

Frédéric DUTIN
Président de Mont de Marsan Agglomération
Maire de Mont de Marsan
Conseiller Départemental du Canton de Mont de Marsan 1

« La présente décision peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Président,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau (par courrier ou par la plateforme www.telerecours.fr) ».